



NOTE DE SERVICE N° 40 /MBPE/DGD du 10 FEV 2017

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Levée de suspension des activités
de la société **HULL BLYTH**.

Réf. : - Note de service n° 299 du 21/12/2016
- Courrier n° 015/MT/DGAMP/DG
du 11/01/2017

Conformément à la correspondance de la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires visée en référence, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service la levée de la suspension des activités de la société **HULL BLYTH CI**.

Ladite société est, par conséquent, autorisée à exercer ses activités de consignation maritime et de manutention dans les ports d'Abidjan et de San-Pedro.

J'invite tous les services à mettre à jour leurs registres respectifs pour tenir compte de cette donne.

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM

Col. Amadou COULIBALY

